

Image not found or type unknown



pas de nouvelle de mon beau fils depuis 2 ans cherche info

Par **neissa**, le **02/10/2009** à **09:24**

après avoir passer au tribunale en 2007, la garde de l'enfant, n'étant pas agé d'un an, a été accordé a la mère le père a pu avoir un droit de garde le week end et pendant les vacances scolaire. puis quelque mois plus tard la mère a quitter l'ile de la Réunion et na pas donner de nouvelles. nous souhaiterions connaitre si nous pouvons porter plainte ou savoir s'il esciste un autre moyen pour avoir des nouvelle de l'enfants et prendre contact aves eux. merci d'avance cordialement neissa